



ACCUEIL DE LOISIRS DES EGLANTINES

PROJET EDUCATIF

Applicable au 1^{er} septembre 2023

La municipalité de Buellas propose un accueil périscolaire aux enfants scolarisés au groupe scolaire des Condamines âgés entre 3 ans et 11 ans qui sont 67 en maternelle et 120 en élémentaire.

Conformément au décret n°2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif mentionné à l'article L227-4 du code de l'action sociale et des familles, ce document présente :

- la définition de la vocation de la structure
- les intentions éducatives de l'accueil de loisirs des Eglantines
- La présentation des ressources mise à disposition de l'équipe d'encadrement

I°) La définition de la vocation de la structure

1-Les activités

Les activités s'adressent aux enfants scolarisés en classes maternelles et primaires et sont organisées à raison de 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 7H15 à 8h30 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir. La mise en place de ces actions permet de proposer aux enfants de la commune des activités ludiques, culturelles voire sportives et surtout de répondre à la demande des familles en les aidants à rendre compatibles les rythmes scolaires avec les temps sociaux actuels.

La capacité d'accueil est limitée à 62 enfants par séance (maximum 20 moins de 6 ans et maximum 42 de 6 à 11 ans).

2-L'accessibilité du centre à l'ensemble des familles

Les tarifs pratiqués permettent de rendre l'accueil accessible aux plus modestes. Une réflexion a été engagée et une tarification modulée a été mise en place.

La facturation à l'heure est appliquée, de manière à être au plus près des besoins des familles et leur proposer plusieurs durées d'accueil. Deux tarifs différents sont appliqués en fonction du quotient familial.

Les tarifs seront décidés par le conseil municipal chaque année, en annexe 1.

Règlement intérieur en annexe 2

Le principe important de neutralité philosophique, syndicale, politique et religieuse sera scrupuleusement respecté au sein de l'accueil de loisirs.

II°) intentions éducatives de l'accueil de loisirs des Eglantines

1- Les objectifs éducatifs

A) Favoriser l'autonomie de l'enfant

L'accueil de loisirs doit être un lieu de participation active des enfants permettant de les rendre acteurs de leurs loisirs.

Il mettra en place un ensemble de moyens permanents de participation des enfants sur tous les aspects du centre de loisirs (participation à l'installation et au rangement du matériel ayant servi aux diverses activités, participation à la décoration des locaux...)

B) L'apprentissage de la vie collective

Tout en étant un espace de jeu et de loisirs, l'accueil de loisirs devra permettre aux enfants d'apprendre à vivre harmonieusement ensemble, ainsi l'enfant progressera dans sa socialisation.

Par différentes techniques d'animation, les animateurs devront amener les enfants à comprendre la nécessité de vivre ensemble, d'être solidaire les uns avec les autres, de voir les richesses que chacun peut apporter à l'autre

C) Favoriser le développement harmonieux de la personne

L'accueil de loisirs proposera aux enfants des activités variées lesquelles permettront un enrichissement culturel et intellectuel.

2- La place accordée à l'enfant

La municipalité veille à la mise en cohérence des intentions éducatives et des aménagements d'espaces spécifiques favorisant ainsi le développement de l'autonomie et le respect du rythme de l'enfant.

Plusieurs espaces d'activités seront à disposition des enfants (coins aménagés pour les jeux calmes, la lecture, la pratique d'activités manuelles, les activités collectives...)

Les animateurs devront toujours être à l'écoute des enfants et de leurs préoccupations et être attentifs à leur sécurité.

III°) Les ressources mises à disposition de l'équipe d'encadrement

1- Les Locaux

L'accueil du centre de loisirs périscolaire des églantines est installé dans des bâtiments mis à disposition par la mairie :

- Le complexe de la salle polyvalente du Petit Bois :6 salles
- La bibliothèque (également accessible dans la salle polyvalente)

La Mairie met également à disposition et libre accès des espaces extérieurs :

- Un espace arboré (petit bois)
- Des aires de jeux
- Un terrain de sports
- Cours de l'école

2- L'équipe d'encadrement

Une directrice titulaire du BAFD, PSC1, quatre animatrices diplômées (BAFA, CAP PETITE ENFANCE, PSC1 et ATSEM), une animatrice sans formation sont mises à disposition pour répondre aux objectifs éducatifs de l'accueil de loisirs et un agent de service pour l'entretien des locaux. Des temps de concertation et de préparation sont prévus pour l'équipe.

Les dispositions relatives aux normes d'encadrement des enfants de l'accueil de loisirs seront respectées. La mairie est attentive à recruter des animateurs dont les compétences avec les enfants est avérée. Les deux ATSEM de la commune intègrent l'équipe d'animation, et constituent un repère important pour les plus petits.

La directrice occupe une position charnière entre la mairie, l'équipe d'animation, les parents et les projets pédagogiques dont elle est garante.

3- L'information des familles

Chaque famille reçoit un dossier périscolaire dès son passage en mairie pour l'inscription à l'école. Un code pour le portail famille sera alors transmis aux familles. Celui-ci permettra d'avoir accès au règlement de l'accueil de loisirs et ensuite aux réservations et ou annulations de l'accueil de loisirs périscolaire.

D'autres informations peuvent être données au cours de l'année par mails ou affichage.

Le Maire
Michel CHANEL